

Mars 2019

## **CAHIER DES CHARGES**

### **Appel à projets**

***Le Printemps des Poètes en Ille-et-Vilaine 2020***



<b>L'OPÉRATION LE PRINTEMPS DES POÈTES EN ILLE-ET-VILAINE .....</b>	<b>2</b>
<b>LE CONTEXTE .....</b>	<b>2</b>
Les orientations départementales .....	2
Les objectifs poursuivis .....	3
1/ Faciliter l'accès à la poésie contemporaine .....	3
2/ Développer des médiations locales autour de la poésie contemporaine .....	3
<b>LES BÉNÉFICIAIRES .....</b>	<b>4</b>
<b>LE CADRE DE L'ACTION .....</b>	<b>4</b>
Un projet d'action culturelle .....	4
Un projet de territoire .....	4
Un projet en direction des publics adultes et adolescents .....	5
Un projet s'inscrivant dans la durée .....	5
<b>LA CANDIDATURE .....</b>	<b>5</b>
<b>LA SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
Les critères d'éligibilité .....	5
Les critères de sélection .....	6
La procédure de sélection .....	6
<b>L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT .....</b>	<b>7</b>
Les modalités de financement de l'opération .....	7
L'ingénierie .....	7
<b>L'ÉVALUATION .....</b>	<b>7</b>
<b>CONTACT .....</b>	<b>7</b>

## L'OPÉRATION LE PRINTEMPS DES POÈTES EN ILLE-ET-VILAINE

Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient le développement de la poésie contemporaine et sa médiation. Cet engagement se concrétise notamment par la conduite annuelle de l'opération *Le Printemps des poètes en Ille-et-Vilaine*, initiée par la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.

Cette manifestation prend appui et dépasse le cadre de l'opération nationale *Le Printemps des Poètes*. À cette occasion, depuis plus de dix ans, le Département et les bibliothèques du réseau proposent une programmation variée de spectacles afin de faire connaître la poésie sous toutes ses formes.

Si au fil des années ce dispositif a pu montrer tout son intérêt, le Département d'Ille-et-Vilaine, au travers l'action de la médiathèque départementale et du service action culturelle, a fait évoluer l'opération pour l'inscrire au plus près des publics et des territoires, tout en donnant une place plus importante à la créativité des acteurs de la culture, des artistes et des poètes.

Pour l'édition 2020, le Département réaffirme son soutien aux **projets locaux de médiation menés autour de la poésie contemporaine, orale et/ou écrite**, dans le cadre du lancement de l'appel à projets *Le Printemps des Poètes en Ille-et-Vilaine 2020*.

## LE CONTEXTE

### Les orientations départementales

Avec pour finalité le développement de projets culturels locaux accessibles à toutes et tous, l'opération *Le Printemps des poètes en Ille-et-Vilaine* poursuit les orientations départementales données à :

**La lecture publique**, conformément au schéma départemental de la lecture publique 2016-2021 :

- en affirmant le rôle des bibliothèques au service du lien social ;
- en développant des actions collectives envers des publics prioritaires ;
- en favorisant la mutualisation et les coopérations intercommunales ;
- en donnant la priorité aux territoires ruraux.

**L'action culturelle :**

- en favorisant la présence artistique sur les territoires ;
- en soutenant la diversité culturelle et en favorisant la circulation des propositions sur le territoire départemental ;
- en accompagnant l'action culturelle locale structurée à une échelle intercommunale ;
- en portant une attention particulière aux publics éloignés.

## Les objectifs poursuivis

Le projet présenté dans le cadre de l'opération *Le Printemps des Poètes en Ile-et-Vilaine* s'attachera à poursuivre les objectifs suivants :

### 1/ Faciliter l'accès à la poésie contemporaine

- **Créer les conditions de la rencontre avec la poésie (lecture, écriture, musique, dessin,...)**
- **Sensibiliser à la poésie contemporaine**  
*En allant à la rencontre de la poésie et de ses acteurs.*
- **Faire connaître la poésie sous toutes ses formes**  
*En multipliant les entrées en poésie.*

### 2/ Développer des médiations locales autour de la poésie contemporaine

- **Favoriser la diversité des publics**  
*En facilitant l'accès à la poésie contemporaine en direction des publics adultes et adolescents.*  
*En provoquant la rencontre des publics et des projets créateurs de liens : actions intergénérationnelles,...*  
*En développant plus particulièrement l'action culturelle à destination des publics « cibles » du Département : adolescent.e.s, publics en insertion, publics isolés, personnes âgées, personnes en situation de handicap,...*
- **Intégrer les projets dans une action de territoire**  
*En partant du territoire pour agir de manière ciblée, en fonction de ce qui existe et ce qui fait défaut.*  
*En favorisant l'engagement des territoires dans le processus de médiation.*  
*En intervenant de manière prioritaire sur les territoires déficitaires.*  
*En encourageant le travail en réseau des bibliothèques du territoire concerné et ainsi mutualiser les compétences et ressources.*  
*En privilégiant les actions à l'échelle intercommunale.*
- **Créer la surprise, l'étonnement, tenter l'inattendu**  
*En mettant en œuvre des moyens différents pour attirer le public vers la poésie.*  
*En prenant en compte les pratiques innovantes.*

## LES BÉNÉFICIAIRES

Cet appel à projets s'adresse aux compagnies ou artistes sous statut associatif dont le siège est situé en Ille-et-Vilaine.

Les compagnies sont invitées à travailler en partenariat avec les intercommunalités et, au minimum, trois bibliothèques d'un territoire.

*Les bibliothèques souhaitant prendre part au dispositif doivent alors se rapprocher d'une compagnie de leur choix pour co-construire un projet de médiation. La réponse au cahier de charges doit être faite au nom de la compagnie.*

## LE CADRE DE L'ACTION

### Un projet d'action culturelle

L'appel à projets Le Printemps des Poètes en Ille-et-Vilaine n'a pas vocation à financer des spectacles mais des actions de médiation. Il s'agira de proposer un projet d'action culturelle autour de la poésie contemporaine, qu'elle soit orale et/ou écrite.

#### L'action culturelle ?

Le terme action culturelle désigne ici la manière dont les porteurs de projet se proposent de sensibiliser les publics à la poésie contemporaine. Les projets seront étudiés en considération de leurs intentions culturelles et non artistiques. Ils témoigneront donc :

- > d'une construction cohérente de différentes actions de médiation ;
- > de l'adoption d'une posture de médiation propre à la démarche de la compagnie et aux spécificités du territoire investi.

### Un projet de territoire

Cet appel à projets vise à soutenir des actions qui incluront :

- **une intercommunalité** ou un groupement de 3 communes au minimum (conformément au schéma de lecture publique 2016-2021) ;
- les bibliothèques du territoire concerné : **3 bibliothèques au minimum** ;
- des **acteurs et actrices du territoire** (culturels, sociaux, ...).

Le projet déposé sera issu d'une **réflexion commune** entre la compagnie et le territoire.

> Pour présenter un dossier : le dossier de candidature doit faire part d'un engagement de principe du territoire quant au projet.

> Si le dossier est retenu : l'équipe artistique et le territoire poursuivront la co-construction d'un projet cohérent dont les actions devront rejoindre les besoins du territoire partenaire.

L'**engagement financier** des intercommunalités et/ou des communes est un prérequis à l'accompagnement du Département. L'investissement local est en effet essentiel afin que le projet perdure.

### Un projet en direction des publics adultes et adolescents

Le Département soutiendra des actions de médiation en direction de publics adultes et/ou adolescents.

### Un projet s'inscrivant dans la durée

Afin de mener au mieux le projet de médiation, il est important de l'inscrire dans un temps relativement long, sur la période du **printemps 2020** (période allant de mars à juin). Le dossier doit alors faire mention des temporalités des actions de médiation ainsi que de leur régularité.

## LA CANDIDATURE

Le projet devra être envoyé au plus tard, le **mercredi 28 août 2019** (cachet de la Poste faisant foi) :

Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine  
Opération Printemps des Poètes  
1 avenue de la Préfecture  
35042 RENNES CEDEX

Le dossier devra comporter :

- une note d'intention présentant le projet ;
- une lettre d'engagement du territoire (communauté de communes ou groupement de communes) faisant part de sa volonté d'accompagner le projet présenté,
- un budget prévisionnel mentionnant les charges et apports envisagés (somme sollicitée au titre de l'appel à projets auprès du Département, engagement envisagé du territoire, sollicitations possibles d'accompagnement auprès d'autres partenaires)
- le justificatif de déclaration INSEE mentionnant le n° de SIRET.

## LA SÉLECTION

### Les critères d'éligibilité

Seuls les dossiers présentant les critères d'éligibilité suivants pourront être examinés.

- Sur la forme :
  - le dossier doit être complet avec toutes les pièces listées ci-dessus et envoyé avant la date limite de dépôt (cachet de La Poste faisant foi) ;
  - le dossier doit comporter une lettre d'engagement de principe du territoire (Communauté de communes ou groupement de 3 communes minimum).

- Sur le fond :
  - le projet devra mobiliser au minimum 3 bibliothèques ;
  - le projet devra mobiliser et impliquer financièrement une intercommunalité ou un groupement de 3 communes au minimum ;
  - le projet devra faire part d'un projet d'action culturelle à destination de publics adultes et/ou adolescents.

### Les critères de sélection

Seront prises en compte les caractéristiques suivantes lors de l'étude des dossiers :

- **La cohérence du projet :**
  - l'ancrage territorial (partenariats envisagés) ;
  - les publics visés ;
  - la diversité de forme de médiations proposées ;
  - la temporalité de l'action ;
  - le territoire concerné.
- **Le coût du projet de médiation et l'engagement du territoire (apports financiers, matériels, communication, ...)**

### La procédure de sélection

#### 1/ La sélection

Les services départementaux examineront l'éligibilité des dossiers présentés et émettront un avis au regard des critères de sélection énoncés précédemment.

Les projets éligibles seront présentés à la Commission permanente du Conseil départemental, qui validera l'accompagnement et son montant.

#### 2/ Le calendrier

<b>Mercredi 28 août 2019</b>	Date limite de dépôt du dossier (cachet de La Poste faisant foi)
<i>Un accusé de réception vous sera communiqué par voie postale.</i>	

## L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

### Les modalités de financement de l'opération

Le département a décidé d'une participation calculée avec un taux variable et d'un montant maximum de 8 500 € ; celle-ci sera conditionnée à l'engagement financier du territoire (intercommunalité ou 3 communes au minimum).

Le paiement pourra se faire en plusieurs fois selon le calendrier du projet et le solde après réalisation des actions.

Une compagnie qui a déjà bénéficié d'un financement lors d'une édition ne pourra prétendre à un nouvel accompagnement sur les deux éditions suivantes. Dans un souci d'équité, le Département veillera également à faire tourner les projets accompagnés sur les territoires.

### L'ingénierie

Les services départementaux pourront accompagner et conseiller dans la phase de montage des projets retenus.

## L'ÉVALUATION

Suite à la mise en œuvre des actions de médiation, des éléments de bilan quantitatifs et qualitatifs seront demandés aux porteurs de projets (compagnie et territoire).

## CONTACT

Service Formation Animation - Médiathèque départementale :

[manon.decharles@ille-et-vilaine.fr](mailto:manon.decharles@ille-et-vilaine.fr)

[catherine.lepeinteur@ille-et-vilaine.fr](mailto:catherine.lepeinteur@ille-et-vilaine.fr)